



# FR

**CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE**

## **Annexe**

de la décision de la Commission relative au programme d'action annuel 2020 en faveur de la République du Burundi

### **Document d'action concernant le « Soutien à l'entrepreneuriat du secteur agricole (SESA) »**

<b>1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS</b>	Soutien à l'entrepreneuriat du secteur agricole (SESA) Numéro CRIS : BI/FED/042-280 Financé par le Fonds européen de développement	
<b>2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation</b>	Burundi L'action sera menée à l'endroit suivant: ensemble des provinces du Burundi.	
<b>3. Document de programmation</b>	Programme indicatif national (PIN) 2014-2020 pour le Burundi	
<b>4. Objectifs de développement durable (ODD)</b>	<u>ODD principaux :</u> ODD 2 : Faim "zéro" ODD 8 : Travail décent et croissance économique <u>Autres ODD significatifs :</u> ODD 1 : Pas de pauvreté ODD 5 : Égalité entre les sexes ODD 17: Partenariat pour la réalisation des objectifs	
<b>5. Secteur d'intervention/ domaine thématique</b>	Secteur Développement rural et nutrition	Aide Publique au Développement : OUI <sup>1</sup>
<b>6. Montants concernés</b>	Coût total estimé du projet : 17 670 000 EUR Montant total de la contribution du FED : 17 670 000 EUR	
<b>7. Modalité d'aide et modalité de mise en œuvre</b>	Modalité de projet <b>Gestion directe</b> avec: - subventions	

<sup>1</sup> L'aide publique au développement doit avoir pour objectif essentiel la promotion du développement économique et du bien-être dans les pays en développement.

<b>8 a) Codes CAD</b>	31120 Développement agricole (70 %) 2130 Développement des PME (30 %)			
<b>b) Principal canal de distribution</b>	20000 : ONG et société civile			
<b>9. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)</b>	<b>Objectif stratégique général</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Objectif principal</b>
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et émancipation des femmes et des jeunes filles	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, maternelle, néonatale et infantile	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes avec handicap	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nutrition	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
	<b>Marqueurs de la convention de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Objectif principal</b>
	Diversité biologique	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
	<b>10. Marqueur internes</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>
Digitalisation		x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Migration		x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>11. Programmes thématiques phares « Biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent »</b>	Sans objet			

Résumé

L'économie du Burundi est peu diversifiée et repose en grande partie sur l'agriculture qui fait vivre 90 % de la population. L'insécurité alimentaire et la malnutrition persistent dans le pays à

des niveaux très élevés. La croissance démographique dépasse largement la croissance économique qui, depuis plusieurs années, est en régression (2016, 2017) ou en stagnation (2018). Cela explique la pauvreté endémique dans ce pays, l'un des plus pauvres du monde.

L'économie des zones rurales repose essentiellement sur une agriculture de subsistance dont la productivité est faible et est pratiquée sur des micro-exploitations familiales aux surfaces très limitées. Les ménages se trouvent ainsi dans une situation de grande vulnérabilité face aux aléas qui conditionnent les récoltes et aux catastrophes naturelles. Par ailleurs, la transformation et la valorisation des produits agricoles sont généralement peu développées et l'accès aux services financiers en zone rurale est très réduit.

Le potentiel de l'entrepreneuriat rural et de certaines filières agricoles pourrait ainsi être mieux exploité afin de permettre le développement d'initiatives créatrices de valeur et d'emploi.

Une telle approche serait complémentaire aux actions financées par l'UE ces dernières années dans le secteur du développement rural et qui ciblaient en priorité le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages les plus vulnérables. Par ailleurs, les résultats obtenus par d'autres bailleurs intervenant au Burundi, comme les Pays-Bas, qui ont déjà investi ou prévoient d'investir dans le développement de l'entrepreneuriat rural seront pris en compte, voire capitalisés. Cette action sera également complémentaire aux efforts consentis sur la réduction de risques de catastrophes naturelles (inondations et sécheresse en particulier).

À travers le renforcement de l'entrepreneuriat rural, l'action proposée permettra la création de valeur ajoutée et d'emplois en milieu rural pour les femmes et les hommes, en veillant au développement de filières agricoles respectueuses de l'environnement. Pour ce faire, les activités se déploieront autour de 4 piliers principaux:

- Amélioration des connaissances et des aspects techniques liés à l'agriculture durable dans un contexte de changement climatique; transformation, valorisation et commercialisation des produits agricoles en accord avec les principes de l'économie verte et circulaire.
- Développement de formations ciblées et d'appui à l'autonomisation et au renforcement des capacités des entrepreneurs femmes et hommes (producteurs, transformateurs, commerçants, etc.).
- Amélioration de l'accès des entrepreneurs ruraux, femmes et hommes, aux services financiers.
- Renforcement des connaissances et de la prise en compte de bonnes pratiques nutritionnelles.

Ces activités seront modulées selon les besoins spécifiques des groupes cibles afin de les accompagner et le soutenir dans une gestion de leurs moyens de production orientée vers la création de valeur. L'approche fondée sur les droits sera adoptée pour la mise en œuvre de l'action.

## **1 ANALYSE DU CONTEXTE**

### **1.1 Description du contexte**

Après deux années de contraction économique de 2016 à 2017, l'économie reste à présent en stagnation et le produit intérieur brut (PIB) par habitant diminue en raison de la forte croissance démographique. La situation macroéconomique négative contribue à la détérioration des conditions de vie des ménages et à l'extension de la pauvreté endémique. Avec une croissance négative du PIB par habitant, le seuil d'extrême pauvreté devrait selon la Banque Mondiale continuer à augmenter pour atteindre environ 81,5 % en 2020, contre 71,73 % en 2013/14. La part des dépenses alimentaires représente plus de 75 % de la consommation totale des ménages,

ce qui caractérise les pays les plus pauvres. Environ 3 millions de Burundais souffrent d'insécurité alimentaire, 170 000 enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition aigüe et 500 000 femmes enceintes ont besoin d'un soutien nutritionnel. Plus de la moitié (56 %) des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique et présentent un retard de croissance, l'un des taux les plus élevés au monde. Avec un taux de 65 % en décembre 2017 (augmentation de 5 % par rapport 2016), le chômage des jeunes est également très préoccupant, d'autant plus que 50 % de la population est âgée de moins de 17 ans et 66 % de moins de 25 ans. Selon les projections, la population en âge de travailler arrivera à 96,7 % en 2030.

La performance du Burundi en matière de climat des affaires est très faible. Le dernier rapport *Doing Business* de la Banque mondiale (2020) classe le Burundi à la 166<sup>ème</sup> place sur 190. L'Indice de développement humain (HDI) place le Burundi au 185<sup>ème</sup> rang sur 189 pays, alors que dans l'indice de perception de la corruption 2019 de Transparency International, le Burundi est classé au 165<sup>ème</sup> rang sur 180 pays. Le *Global Competitiveness Index* 2019 place le Burundi au 136<sup>ème</sup> rang sur 140 pays. L'indice d'inégalité genre au Burundi est 0,474, classant le pays au 108<sup>ème</sup> rang sur 188 pays.

Le pays est caractérisé par une organisation administrative particulièrement élaborée qui part du niveau central (ministères) pour aller, selon les secteurs, jusqu'au niveau provincial, communal ou collinaire. En pratique, les structures publiques sont souvent actives de manière inégale, par manque de moyens, par manque de compétences ou par implication dans des activités politiques éloignées des problématiques de développement. Il y a souvent un décalage entre le discours tenu au niveau central, le cadre législatif et réglementaire parfois très ambitieux, et sa mise en œuvre sur le terrain ou son interprétation par les autorités locales.

L'agriculture constitue le cœur de l'économie burundaise : plus de 90 % de la population en dépend pour vivre et les produits agricoles contribuent pour plus de 58 % aux revenus d'exportation. Les principales cultures destinées à la consommation locale sont le manioc, les haricots, les bananes, les patates douces, le maïs et le sorgho. Le secteur est caractérisé par un faible niveau de productivité avec 0,5 ha d'exploitations en moyenne par ménage ; il est la source principale d'alimentation pour 66,7 % des ménages ruraux et il assure en moyenne 71,5 % de leurs revenus. Depuis la crise de 2015, la production alimentaire a chuté de 25 % (principalement à cause du manque d'accès aux intrants agricoles) ce qui a aggravé l'insécurité alimentaire persistante dans le pays, mettant ainsi en péril le droit à une alimentation suffisante et de qualité de la population<sup>2</sup>.

Dans ce contexte socio-environnemental, le pays est régulièrement frappé par une variété d'aléas naturels, notamment liés à des événements hydrométéorologiques violents (vents orageux et pluies diluviennes) qui sont à l'origine d'importants glissements de terrains et éboulements le long des versants escarpés, inondations des vallées et des plaines le long du lac Tanganyika. Le pays fait aussi face à des événements climatiques à effets plus lents mais également dangereux pour le bien-être de la population et le développement du pays, tels que les sécheresses récurrentes. Ces phénomènes sont accentués aussi par le déboisement, l'utilisation des surfaces en forte pente pour l'agriculture et l'élevage, l'urbanisation des zones à risque de glissement et d'inondation et finalement l'absence d'une culture et d'outils pour l'aménagement du territoire.

---

<sup>2</sup> Commission européenne, Protection civile et opération d'aide humanitaire européennes, Fact sheet Burundi, décembre 2017.

Les impacts des aléas sont ressentis de façon de plus en plus significative par la population burundaise qui, en raison de son profil socio-économique et de la fragilité de ses moyens de subsistance, est particulièrement vulnérable aux variations météorologiques, climatiques et environnementales.

En 2019, la classification de l'Integrated Food Security Phase Classification (IPC)<sup>3</sup> a montré que 15 % de la population burundaise (soit 1 658 000 personnes) se trouvaient en phases 3 et 4, c'est à dire en insécurité alimentaire aiguë avec un besoin d'assistance immédiate. Dans ces 15 %, on trouve des personnes en urgence humanitaire (Phase 4 : 291 000 personnes) et des personnes en phase de crise (Phase 3 : 1 367 000 personnes). En phase 2 de l'IPC, c'est-à-dire les personnes en stress alimentaire, on comptait 3 004 000 personnes (27 % de la population). Des chiffres comparables sont issus d'une autre étude d'envergure conduite sur tout le pays par l'Institut de statistiques et d'études économiques du Burundi (ISTEEBU) en partenariat avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et la Food and Agriculture Organisation (FAO)<sup>4</sup>. La répartition des ménages selon les catégories de score de consommation donne 15,4 % de ménages dans la classe de consommation alimentaire pauvre : 28,8 % pour la classe de consommation limite et 55,9 % pour la classe de consommation acceptable.

## 1.2 Cadre stratégique de l'action (mondial, l'UE)

Cette action s'inscrit dans le secteur de concentration n°1 du PIN 2014-2020 pour le Burundi: développement rural durable pour la nutrition. Elle contribuera directement à la réalisation du Programme 2030 de développement durable des Nations unies et l'atteinte de ses ODD n°2 et n° 8, ainsi qu'indirectement aux ODD n°1, n° 5 et n° 17 à cause de l'implication directe du secteur privé dans le développement rural. Ce faisant, l'action tient compte des mécanismes de financement innovants, conformément au programme d'action d'Addis-Abeba.

L'action s'aligne pleinement sur le nouveau consensus européen pour le développement « notre monde, notre dignité, notre avenir »<sup>5</sup>, notamment dans ses dimensions l'« humanité », la « planète », la « prospérité » " dans la mesure où elle va contribuer à la croissance économique inclusive et durable et promouvoir la création d'emplois qui bénéficieront également aux plus vulnérables dans les zones rurales. Le projet s'inscrit dans le cadre du nouveau Pacte Vert<sup>6</sup> de la Commission européenne, dans la mesure où les actions encourageront les agriculteurs à améliorer leurs performances environnementales et climatiques, y compris la gestion des sols, et à gérer plus efficacement les intrants afin d'influer sur la qualité de l'eau et de réduire les émissions. Par ailleurs, l'action s'aligne à la Communication conjointe "vers une stratégie globale avec l'Afrique"<sup>7</sup>, notamment dans le cadre du premier partenariat UE-Afrique « pour une transition verte et l'accès à l'énergie ».

---

<sup>3</sup> Échelle standardisée fournissant des informations en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de conditions de vie pour préparer des décisions en cas de crise.

<sup>4</sup> ISTEEBU, 2018.

<sup>5</sup> OJ C 210 du 30.6.2017.

<sup>6</sup> [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication_fr.pdf).

<sup>7</sup> Publiée le 9/03/2020, (JOIN(2020) 4),

Le *Jobs and Growth Compact* pour le Burundi de 2019<sup>8</sup> avait pré-identifié cette action pour renforcer les entrepreneurs agricoles et les accompagner vers le marché. L'objectif étant non pas de changer l'approche qui priorise les vulnérables et qui a caractérisé jusqu'à présent l'action européenne, mais plutôt de changer de regard vis-à-vis des ménages ruraux pour prendre en compte aussi la dimension entrepreneuriale des agriculteurs.

Au regard de la Communication relative à une nouvelle alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables : hisser notre partenariat pour l'investissement et l'emploi au niveau supérieur<sup>9</sup>, le projet répond à la Priorité 1 : « *Stimuler les investissements stratégiques pour créer des emplois et renforcer le rôle du secteur privé* », notamment par les actions soutenant le développement de l'entrepreneuriat agricole (micro, petit et moyen surtout) et des filières qui sont liées. Par ailleurs, le document répond

partiellement également à la Priorité 2 : « *Investir dans l'humain en investissant dans l'éducation et les compétences* ». En effet, toutes ces actions prévoient une composante de renforcement des capacités (techniques de production, transformation, conservation, etc.) et de l'accès au financement. L'action contribuera également à l'amélioration du climat des investissements et des affaires contribuant à créer les conditions nécessaires pour attirer les investissements privés, voire la mobilisation des outils du Plan d'investissement extérieur de l'UE (PIE). Par ailleurs, elle valorisera le travail des programmes MARKUP et TRADE MARK EAST AFRICA en matière d'élimination des contraintes pour le commerce des produits agroalimentaires et de création d'espaces de dialogue entre le secteur privé et les institutions étatiques en charge de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

L'action contribue au plan « Égalité entre les femmes et les hommes et émancipation des femmes : transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'UE 2016-2020 »<sup>10</sup> spécifiquement sur les objectifs : « 15. L'égalité d'accès des femmes aux services financiers et aux ressources productives, y compris la terre, le commerce et l'esprit d'entreprise », et « 16. L'égalité d'accès et de contrôle de l'eau potable, de l'énergie et des infrastructures de transport, ainsi qu'un engagement équitable dans leur gestion, dont bénéficient les filles et les femmes ».

### 1.3 Analyse des politiques publiques du pays partenaire/ de la région

Au Burundi, le développement du monde rural et l'autosuffisance alimentaire et nutritionnelle se trouvent être les premiers objectifs du *Plan National de Développement du Burundi 2018-2027* (PND)<sup>11</sup> et ses programmes d'actions prioritaires. Dans son premier axe d'intervention qui vise l'agriculture, l'élevage et la sécurité alimentaire, le gouvernement burundais propose de développer une politique du secteur visant à assurer la sécurité alimentaire pour tous, promouvoir l'innovation et le développement des filières et l'agro-business, augmenter les revenus des ménages, procurer des devises, fournir la matière première pour le secteur industriel et créer des emplois décents dans le secteur de la transformation et des services. Pour opérationnaliser cette politique, le gouvernement envisage de :

---

<sup>8</sup> Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen et au Conseil relative à une nouvelle alliance Afrique - Europe pour un investissement et des emplois durables: hisser notre partenariat pour l'investissement et l'emploi au niveau supérieur – COM(2018) 643 final du 12.9.2018.

<sup>9</sup> COM(2018) 643 final du 12.9.2018.

<sup>10</sup> SWD(2015) 182 final du 21.9.2015.

<sup>11</sup> Gouvernement du Burundi, 2018.

- (i) renforcer les capacités institutionnelles,
- (ii) accroître de façon durable la production agricole, animale et halieutique, et
- (iii) promouvoir une agriculture de marché.

Le PND revient sur l'importance de la contribution des partenaires au développement pour la mise en œuvre de ce plan. Il convient cependant de préciser que si le PND semble être assez complet et correctement structuré sur certains aspects, il manque souvent de réalisme par rapport aux ambitions/objectifs présentés et reste très général, sans connexion avec les politiques sectorielles. Ceci résulte en grande partie de son élaboration en dehors de toute concertation avec les Partenaires techniques et financiers (PTF).

Un *Plan national d'investissements agricoles* (PNIA) 2012-2017 a été adopté en juin 2011 et a été mis à jour en 2016 (pour la période 2017-2022), sans pour autant avoir été finalement validé. Il priorise et planifie les investissements pour le secteur agricole. Il opérationnalise ainsi la *Stratégie agricole nationale* définie en 2008-2015 en s'appuyant sur le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté II (CLSP) et le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine. Cependant, la part nationale de financement octroyé au secteur agricole reste en deçà des 10 % recommandés à Maputo (puis Malabo)<sup>12</sup> (elle se situe généralement autour de 5 %), même si la part de financement sur ressources nationales augmente. Le PNIA vise à transformer une agriculture majoritairement tournée vers la subsistance en une agriculture familiale plus productive et commerciale, plus résistante aux facteurs climatiques dans le respect de la préservation de l'environnement, permettant de créer en même temps plus d'emplois dans l'agro-industrie, le commerce et d'autres secteurs de l'économie rurale. L'action proposée renforcera donc les programmes PNIA 1 : « Accroissement de la production et de la sécurité alimentaire » (dans ses sous programmes « Intensification des productions agricoles » et « Sécurité alimentaire et nutrition ») et 2 : « Professionnalisation des producteurs ».

La Plateforme multisectorielle de sécurité alimentaire et de nutrition (PMSAN) qui date d'avril 2019 et dépend de la Deuxième Vice-Présidence du Burundi devrait coordonner toutes les interventions dans le secteur. Si elle n'est pas encore active, des signaux positifs récemment donnés par les autorités, montrent qu'elle pourrait être rendue opérationnelle en 2020.

Le respect de l'environnement dans le développement des activités économiques constitue un de piliers de la Stratégie nationale pour la réduction de risques et gestion de catastrophes mise en œuvre sous la direction de la Plateforme nationale mise en place par le Décret n° 100/292 du 16 octobre 2007, sous la tutelle du ministère de la sécurité publique et de la gestion des catastrophes.

De plus, le pays s'est doté de stratégies nationales spécifiques aux questions de genre avec l'élaboration d'une Politique nationale genre (PNG 2012-2025), qui porte, à travers son objectif spécifique 3, une attention particulière à la « Promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie ». La PNG vise des positions égales entre femmes et hommes, en réduisant (entre autres) le temps attribué au travail domestique, pour appuyer le pouvoir économique des femmes dans tous les secteurs productifs et de contribuer à

---

<sup>12</sup> Sous le leadership du NEPAD (The New Partnership for Africa's Development), les États africains se sont engagés à travers le CAADP (Comprehensive Africa Agriculture Development Programme) à allouer plus de ressources au secteur agricole (objectif de 10 %).

un accès égal au marché du travail (ministère de la solidarité nationale, des droits de la personne humaine et du genre MSNDPHG, 2012).

#### 1.4 Analyse des parties prenantes

##### **Titulaires de droits et acteurs non-étatiques**

- Les acteurs du secteur agricole, en particulier les producteurs/trices agricoles, (micro-entrepreneurs et petites et moyennes entreprises (PME)) et leurs organisations, seront les bénéficiaires directs de l'action. La possibilité offerte par le pays de produire une grande variété de cultures constitue certainement un atout pour les groupes cibles. Il est en effet possible de développer une multitude de filières en limitant la compétition entre les mêmes produits. Cependant, le capital productif et les capacités de producteurs agricoles sont souvent extrêmement limités. Par conséquent la différenciation de la production agricole n'est pas facilement atteignable sans un soutien approprié.
- Les organisations de producteurs (OP), en particulier les « faitières » (Collectif des associations paysannes pour l'auto développement (CAPAD), Forum des organisations de producteurs agricoles du Burundi (FOPABU), Appui au développement intégral et à la solidarité sur les collines (ADISCO), Institut africain pour le développement économique et social (INADES)-Formation Burundi, Conseil pour l'éducation et le développement (COPED), Interprofession des fruits du Burundi (IPFB), Youth Agribusiness Incubator (YAIN) et les organisations paysannes, seront également des bénéficiaires du projet. Ces structures ont des capacités techniques avérées dans l'accompagnement des producteurs vers une meilleure structuration de leur stratégie productive et commerciale. Cependant, l'équilibre entre qualité du service et moyens disponibles n'est pas optimal, d'où l'importance de les inclure dans le programme. Les femmes sont sous-représentées dans les structures opérationnelles, comme des coopératives et les comités ruraux (Association pour la paix et les droits de l'Homme (APDH) 2016). À titre d'exemple, sur 10 coopératives rurales (supervisées par CAPAD), il n'y a que 22 % de femmes (APDH 2016).
- Sous la terminologie « Grandes entreprises » on considère des acteurs économiques qui ont déjà un rôle important dans quelques filières agricoles. Les impliquer dans le programme permettra de travailler avec un grand nombre de producteurs qui fournissent la matière première à ces entreprises. Il est important que leur implication soit très bien cadrée pour assurer le respect de principes sociaux et environnementaux pour un développement inclusif, équitable et durable.
- Les institutions financières (banques commerciales et institutions de microfinance) seront également impliquées. En effet, la demande d'accès au crédit en milieu rural est extrêmement forte. Malheureusement ce service est soit peu disponible, soit inaccessible pour les petits producteurs, en particulier les productrices qui rencontrent plus d'obstacles (analphabétisme, accès aux moyens de production, collatéraux, etc.). Mais le potentiel de développement du secteur est évident. Il s'agira principalement d'accompagner ces structures dans la conception et distribution de produits adaptés aux PME/ Très petites entreprises (TPE) rurales.
- La population burundaise dans son ensemble et en particulier la population rurale (jeunes et femmes en particulier) constituera un groupe cible indirecte de l'action. Le renforcement de l'entrepreneuriat rural devrait porter à une augmentation des revenus non seulement pour les bénéficiaires directs, mais également pour la population des zones concernées. Plus de



services et de biens de consommations devraient, progressivement, être disponibles et plus facilement accessible à plus grande échelle.

Les entreprises et entrepreneurs femmes et hommes bénéficiaires de l'action seront sélectionnées sur la base de critères précis (capacités techniques, esprit d'entrepreneuriat, accès aux moyens de production, aux services financiers, à l'énergie, aux marchés, etc.) permettant d'établir le potentiel de développement des micros/petites et moyennes entreprises identifiées.

### **Détenteurs de devoirs**

- Les ministères de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage, le ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme (en particulier leurs services déconcentrés respectifs), les autorités locales et les organisations du secteur privé (Chambre de commerce, patronat, etc.) seront impliqués dans l'action en tant que responsables de la création d'un environnement propice au développement du secteur privé et plus spécifiquement des filières agricoles. Les capacités des structures représentant le secteur privé sont cependant très limitées au Burundi. Les relations entre les opérateurs économiques et les structures représentant le secteur privé restent très faibles et, malheureusement, le dialogue public – privé – bailleurs est en veille depuis plusieurs années.

Compte tenu du contexte particulier, une analyse plus approfondie des capacités des titulaires de droits et des détenteurs de devoirs sera conduite lors de la phase de démarrage.

## **1.5 Analyse des problèmes/domaines d'appui prioritaires**

### **La situation macro-économique**

Après avoir enregistré une récession entre 2015 et 2017, en 2018 l'économie burundaise a stagné (selon le Fonds monétaire international (FMI), la croissance du PIB a été de 0,1 %). À court terme, la croissance devrait rester à un niveau très bas, 0,5% en 2020. Le PIB par habitant était de 307 USD en 2018, faisant du Burundi l'un des pays les plus pauvres du monde.

Alors que le taux d'inflation s'établissait à 16 % en 2017, l'inflation moyenne en 2018 a ralenti enregistrant même une déflation de 2,7 %, à mesure que les prix des denrées alimentaires baissaient de manière significative (-12,1 %) après une récolte record en 2018. La Banque africaine de développement (BAD) avertit cependant que l'inflation risque d'augmenter sensiblement pour atteindre 23,1 % en 2020 à cause des incertitudes autour des élections de 2020 et des chocs météorologiques qui pourraient avoir un impact négatif sur l'agriculture. Par ailleurs, la dépréciation du Franc burundais et la pénurie de devises accentuent une pression déjà forte sur les prix à la consommation et exacerbent la détérioration de la situation socioéconomique.

On signalera enfin que les chiffres disponibles pour Bujumbura montrent que les taux d'accès à l'emploi sont faibles. À 29-30 ans, 27 % des hommes, mais seulement 16 % des femmes ont pu « décrocher » un emploi dans le secteur formel.<sup>13</sup> Ces chiffres, d'une zone urbaine, laissent supposer que dans les zones rurales, la situation est beaucoup plus grave.

### **L'agriculture**

---

<sup>13</sup> Analyse genre de l'union européenne au Burundi - Octobre 2016 – Délégation de l'UE.

Dominée par la micro-exploitation familiale et tournée principalement vers la subsistance, l'agriculture représente toujours la base de l'économie burundaise (40 % du PIB et plus de 80 % des emplois), alors que l'industrie ne représente que 16 % du PIB et le secteur tertiaire les 44,1 % restants (2017). Le manque de diversification de l'économie burundaise reposant quasi-exclusivement sur l'agriculture et sur l'exportation de quelques produits agricoles de rente (café et thé) rend le pays extrêmement vulnérable aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles ainsi qu'aux chocs économiques externes. Ces mêmes chocs sont d'autant plus susceptibles d'affecter directement la sécurité alimentaire des ménages qui ne disposent pas de surplus ou de réserves.

Les rendements sont inférieurs de l'ordre de 20 à 40 % par rapport aux pays voisins<sup>14</sup>, à l'exception de la production de café, haricots, sorgho et patates douces; l'utilisation d'engrais minéraux au Burundi était estimée à 4 kg/ha, en dessous de la moyenne de 8 kg/ha sur le continent africain, et d'environ 120 kg/ha dans le monde; la majorité des exploitations est de très petite taille (entre 0,3 et 0,5 ha)<sup>15</sup>.

La capacité de transformation limitée et souvent inadaptée, limite la création de valeur ajoutée. La transformation et la commercialisation des produits horticoles sont très peu développées. Par ailleurs la qualité des produits transformés (confitures, jus, etc.) reste en générale assez faible. Compte tenu du taux de pauvreté extrême (estimé à 81,5 % en 2020) le marché interne reste peu attractif et le volume exporté reste très réduit. Avec la crise de 2015 et les effets de la fermeture irrégulière des frontières avec plusieurs pays voisins, les exportations, déjà limitées, ont connu une baisse additionnelle. 90 % des surfaces agricoles sont dévolues à la production vivrière, qui est elle-même à 80 % autoconsommée.

D'ailleurs, certains groupes cibles (femmes, Batwa) sont désavantagés quant à l'accès aux moyens de production (entre autres la terre), en raison des inégalités existantes en matière de droits successoraux et de droits à la propriété foncière.<sup>16</sup> L'insécurité foncière des femmes est très aiguë au Burundi où 80,2 % des Burundais ont une propriété foncière, mais seulement 17,7 % des femmes ont accès à la propriété contre 62,5 % des hommes.<sup>17</sup>

### **Le secteur privé et des investissements au Burundi**

Le principal pourvoyeur d'emplois au Burundi reste le secteur informel qui emploie plus de 90 % de la population tandis que le plus grand employeur formel reste l'État. Le climat des affaires au Burundi est très affecté par la crise socio-politique, dont l'impact varie selon les secteurs. Les entreprises du secteur formel ont enregistré depuis le début de la crise une baisse moyenne de 15 % des chiffres d'affaires ; les petites entreprises sont les plus touchées avec une baisse de plus de 40 %. Les secteurs les plus affectés par le ralentissement économique sont le secteur de l'hôtellerie, tourisme et restauration (-50,5 % des chiffres d'affaires), le secteur de la construction (-28,7 %) et le secteur de la sécurité (-27,2 %). Certains secteurs d'activités dont notamment les télécommunications, le transport et les exportations ont montré une meilleure résilience. Il faut souligner la forte concentration des femmes dans le secteur informel où elles exercent des emplois non qualifiés et faiblement rémunérés n'ouvrant droit à aucune protection sociale.<sup>18</sup>

---

<sup>14</sup> <https://www.uneca.org/stories/economic-overview-burundi-agricultural-productivity-key-greater-growth>.

<sup>15</sup> UNECA – Burundi - Profil Pays 2016.

<sup>16</sup> SIGI – Burundi : <https://www.genderindex.org/wp-content/uploads/files/datasheets/2019/BI.pdf>.

<sup>17</sup> Analyse genre de l'Union européenne au Burundi - Octobre 2016 – Délégation de l'UE

<sup>18</sup> S IGI – Burundi : <https://www.genderindex.org/wp-content/uploads/files/datasheets/2019/BI.pdf>.

Les délestages réguliers et la pénurie de carburant pour faire tourner les groupes électrogènes ont eu un fort impact sur des investissements, surtout dans les secteurs manufacturier et industriel, ainsi que sur les opérateurs privés opérant dans les zones rurales. Par ailleurs, le secteur privé a particulièrement souffert de la surévaluation artificielle du franc burundais et des pénuries de devises, qui ont entravé ses capacités à s'approvisionner en matières premières à l'extérieur, les banques n'étant plus en mesure d'assurer tous les paiements des importations de leurs clients.

Le dernier rapport *Doing Business* de la Banque Mondiale (2020) classe le Burundi au 168<sup>ème</sup> rang sur 190 (recul de 4 positions par rapport à l'année précédente). Le faible score du Burundi s'explique par une performance médiocre dans presque tous les domaines (surtout la facilité d'octroi de crédit, l'accroissement du taux d'imposition sur les bénéficiaires, le transfert de propriétés, du commerce transfrontalier) sauf en matière de création d'entreprises, suite aux importants efforts réalisés sur ce point avant 2015. L'action proposée visera donc directement les indicateurs suivants du rapport : accès au financement, création d'entreprises, protection des investisseurs minoritaires et indirectement, obtention d'électricité, enregistrement de la propriété et commerce transfrontalier.

### **L'accès aux services financiers**

Cet accès demeure essentiellement limité à la population salariée des zones urbaines. Selon une enquête nationale réalisée par la Banque de la République du Burundi en 2012, le taux d'inclusion financière au Burundi s'établissait globalement à 12,5 % : la proportion de la population adulte ayant obtenu un crédit d'une institution financière (IF) ne dépasserait pas 3 %. Aussi, les crédits octroyés répondaient en grande majorité à des besoins de consommation (découvert, crédit personnel, crédit habitat, etc.). Selon l'Interchurch Organisation for Development Cooperation (ICCO), seulement 4,5 % des crédits étaient destinés à l'agriculture et 14 % à une activité d'entreprise.

L'accès des femmes aux crédits est souvent encore plus limité, dans la mesure où elles disposent de peu de collatéraux (terre ou biens) (APDH 2016) et faute de pouvoir remplir les autres conditions fixées par les banques.

L'analyse de ce qui précède nous permet d'identifier trois problèmes majeurs :

- situation macroéconomique extrêmement volatile,
- accès aux services financier très limité pour le secteur agricole ou entrepreneurial,
- agriculture de subsistance (centrée sur la production d'aliments pour l'autoconsommation).

Dans le contexte actuel où le dialogue sur les politiques sectorielles est suspendu, voire particulièrement faible, la priorité sera donnée à la valorisation du potentiel de l'entreprenariat rural et des filières agricoles.

## **2 RISQUES ET HYPOTHESES**

<b>Risques</b>	<b>Niveau de risque (E/M/F)</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
Les ONG internationales rencontrent de plus en plus d'entraves à leur fonctionnement	M	Dialogue accru avec les autorités Flexibilité accrue sur les zones d'intervention du programme Partenariat avec des organisations burundaises

		qui peuvent poursuivre le travail même en cas de suspension des ONG internationales
Mouvements des biens et des personnes limités à cause de la situation socio-politique dégradée	E	Dialogue accru avec les autorités Flexibilité accrue sur les zones d'intervention du programme
Sous-estimation de besoins (à cause de la complexité des filières agricoles)	M	Étude sur les filières agricoles solides et analyse très détaillée des entreprises bénéficiaires (avec l'aide d'un bureau d'étude), mettant l'accent sur les conditions et positions des populations les plus vulnérables (femmes, Batwas, etc.)
Structures administratives qui freinent / empêchent les initiatives entrepreneuriales	E	Dialogue accru avec les autorités. Implication (dans la mesure du possible) de l'administration dans la sélection des entreprises bénéficiaires
Manque de participation de la population et spécifiquement des femmes et des jeunes qui ne perçoivent/ reçoivent pas les perspectives/ opportunités	E	Une approche participative qui prend en compte les besoins différenciés des femmes et des hommes, de minorités ethniques, des jeunes, des personnes avec un handicap en ligne avec le principe de « No one left behind »
Impact accru du changement climatique et par conséquence des catastrophes naturelles (sécheresse, inondation) sur l'agriculture et les autres activités économiques en milieu rural	M	Dans la promotion des activités d'agri-business une attention particulière sera portée aux mesures d'atténuation des effets du changement climatique: protection de sols, gestion de l'eau, aménagement du territoire)
<b>Hypothèses</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La situation politique et sécuritaire reste stable ou s'améliore et il n'y a pas des limitations pour la libre circulation des personnes et marchandises à l'intérieur du pays.</li> <li>- La situation économique reste stable ou s'améliore.</li> <li>- Le cadre légal permet la création et la croissance des entreprises.</li> </ul>		

### 3 ENSEIGNEMENTS TIRES ET COMPLEMENTARITE

#### 3.1 Enseignements tirés

Les activités financées sur fonds STABEX (7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> FED) se sont orientées sur l'amélioration de la compétitivité des filières thé, café et huile de palme, mais ont peu amélioré le statut du producteur-entrepreneur. Le Programme post-conflit de développement rural (PPCDR, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> FED) s'est donc davantage tourné vers les producteurs en tenant compte de l'amélioration des infrastructures sociales (pistes rurales, hôpitaux, bâtiments et équipements). Le Projet pour accélérer l'atteinte de l'OMD1 (PROP AO) et le Programme pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PROSANUT) ont bâti sur les acquis du PPCDR en poursuivant l'appui aux producteurs (financement du fonds intrants à hauteur de 1 000 000 EUR à travers PROP A-O) des zones à fort potentiel, en renforçant le système de statistiques agricoles, en soutenant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

À ces programmes se sont ajoutés 3 premières interventions en appui à la résilience pour 15 000 000 EUR en total (qui se sont conclues en 2019) qui ont permis de renforcer les

capacités des ménages ruraux vulnérables à faire face aux éventuels chocs. Entre 2018 et 2019, avec le 11<sup>e</sup> FED, presque 60 000 000 EUR ont été alloués à plusieurs interventions toujours avec une « approche résilience », secteur développement rural et nutrition (plusieurs volets: sécurité alimentaire, nutrition, Eau/assainissement/ hygiène, cohésion sociale et réduction du risque de catastrophes (RRC)). La cible principale qui a guidé l'élaboration de tous ces programmes était la situation de grande vulnérabilité des ménages. La vulnérabilité aux aléas climatiques avait également été prise en compte dans l'élaboration de tous ces programmes résilience, qui ont intégrés des activités de protection de l'environnement (un élément essentiel du PNIA).

Une action plus orientée sur l'entrepreneuriat agricole se justifie donc pleinement car elle serait parfaitement complémentaire des approches développées par le passé. Cela permettrait en outre de travailler en synergie avec les programmes en cours en touchant un groupe de bénéficiaires qui n'avait pas été spécifiquement ciblé par les précédentes interventions financées par le 11<sup>e</sup> FED. Par ailleurs ce programme permettra de valoriser le travail des programmes MARKUP et Trade Mark East Africa en matière de facilitation du commerce des produits agroindustriels, d'appui aux filières agricoles et de création d'espaces de dialogue entre le secteur privé et les institutions étatiques en charge de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Le développement de la finance rurale constitue un défi important et un travail de longue haleine qui exige de renforcer simultanément l'offre et la demande de services financiers et d'assurer le rapprochement des acteurs intervenant dans les chaînes de valeur. Elle peut par ailleurs représenter une opportunité importante pour promouvoir et diffuser des modalités de production durables (par ex. taux préférentiels liés à l'adoption de critères environnementaux et/ou sociaux). À l'heure actuelle, la clientèle rurale représente moins de 20 % du sociétariat et du portefeuille de crédit du Fonds Monétaire International (IMF), alors que 90 % de la population vit en zones rurales.

### 3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

- Financements Union européenne (UE) :
  - (a) Projets de la mesure d'appui à la résilience des populations, volet développement rural et nutrition (58 000 000 EUR millions d'euros du PIN 2014-2020 pour le Burundi): 5 projets (TUBEHONEZA) de 38 000 000 EUR sont orientés sur l'appui aux populations les plus vulnérables pour une amélioration de la sécurité alimentaire y compris des activités spécifiques sur la nutrition et la cohésion sociale. Deux autres interventions complémentaires doivent se concentrer sur la RRC (13 000 000 EUR) et un programme de 5 000 000 EUR focalise ses efforts sur l'amélioration de la nutrition à travers des activités WASH.
  - (b) Programme MARKUP (35 000 000 EUR sur le Programme indicatif régional (PIR) l'Afrique orientale, de l'Afrique australe et de la région de l'océan Indien (AO-AA-OI)). Il vise à renforcer l'intégration régionale et en particulier à éliminer les contraintes existantes pour l'exportation de produits agroindustriels tels que le thé et le café qui ont une importance cruciale pour l'économie burundaise. Le volet national pour le Burundi (3 689 000 EUR) se focalise sur le renforcement des services de l'infrastructure qualité afin de faire respecter les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les réglementations techniques avec un accent particulier sur les secteurs du café et du thé.
- Le Fonds international de développement agricole (FIDA) concentre ses efforts sur une approche filière à travers un programme d'environ 50 000 000 USD. Il comprend plusieurs composantes (valorisation et renforcement des filières, accroissement durable du capital

productif, accès aux finances et infrastructures, accompagnement des structures, gestion du savoir et facilitation et emplois des jeunes ruraux, etc.).

- **Trade Mark East Africa (TMEA)** au Burundi soutient le développement du secteur privé par la facilitation des échanges et de valorisation de la production agricole. Le projet *Femmes dans le commerce transfrontalier* vise à améliorer l'environnement commercial des femmes rurales dans le commerce au Burundi et à éliminer les obstacles commerciaux fondés sur le sexe auxquels sont confrontées les femmes agricultrices, commerçantes et les femmes qui dirigent de petites entreprises agricoles. Le Programme « Pôle commercial/logistique » permettra la réduction du temps et du coût de transport des produits agricoles dans la région du Grand Lac.
- Les 2 donateurs les plus actifs dans le secteur du développement rural sont les **ambassades des Pays-Bas et de la Belgique**. L'ambassade des Pays-Bas (34 900 000 EUR en 2019-2022) est très engagée dans le développement de filières agricoles avec une approche centrée sur « l'autopromotion » des ménages agricoles en mesure de devenir de véritables entrepreneurs agricoles. Un accent particulier est mis sur la nutrition et la création d'emplois pour les jeunes et les femmes. Le programme phare de l'ambassade de Belgique est le PAIOSA (Programme d'appui institutionnel et opérationnel au secteur Agricole) dont la dernière phase est financée à la hauteur de 27 000 000 EUR. La dimension « entrepreneuriale » ainsi que l'accès aux finances sont incluses en partie dans ce programme mais aussi dans une série d'autres projets plus réduits soutenus par l'ambassade.

Les interventions les plus importantes financées par l'UE se sont concentrées prioritairement sur les ménages ruraux vivants dans les situations de vulnérabilité accrue qui sont les plus à même d'être affectés directement par une crise ou une catastrophe. C'est une différence majeure avec les autres partenaires mentionnés dans le paragraphe précédent, qui promeuvent une vision plus orientée vers le « marché » et visent le développement de l'entrepreneuriat rural. Ce nouveau projet permettrait donc à l'UE de compléter les actions des autres donateurs (avec la création de possibles synergies) et de prolonger tout en complétant en même temps les actions qu'elle a déjà financées en élargissant la gamme des bénéficiaires directs. Cette intervention pourrait bénéficier en outre du support scientifique fourni par AGRINATURA<sup>19</sup> dans l'analyse de filières agricoles. Ce programme de recherche/ action financé par l'UE doit permettre de mieux identifier les filières porteuses ainsi que leurs besoins d'appuis spécifiques pour assurer leur développement et l'essor d'un vrai entrepreneuriat agricole.

La coordination sectorielle entre les parties prenantes travaillant dans le développement rural et le commerce/secteur privé demeure un défi important. Le GSADR (Groupe sectoriel agriculture et développement rural), espace de coordination sectorielle animé par le ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage (MEAE), ne fonctionne plus depuis début 2016. La coordination entre PTF existe encore à travers le GSSAME (Groupe sectoriel de sécurité alimentaire et moyens d'existence) animé par les Nations unies et à laquelle le MEAE

---

<sup>19</sup> AGRINATURA est un regroupement unique d'universités et d'organismes de recherche européennes ayant un intérêt commun à soutenir le développement agricole de manière durable afin d'améliorer la vie des populations. Il est composé de 30 membres, à savoir des universités/ organismes de recherche répartis dans 15 pays européens. AGRINATURA a été contractualisé par DEVCO C1 pour réaliser des études de filières complètes. Dans ce cadre une étude de la filière banane a déjà été réalisée au Burundi. De plus, AGRINATURA a également un contrat en cours avec la Délégation de l'UE au Burundi pour réaliser des études spécifiques au support du développement rural. - <https://agrinatura-eu.eu/>.

est régulièrement invité. En ce qui concerne le Groupe sectoriel commerce et secteur privé, le ministère du commerce, dans les premiers mois de 2020, a pris l'initiative de relancer le groupe existant avant 2016 – l'initiative est actuellement en discussion au niveau technique entre les PTF, les autorités compétentes et les représentants du secteur privé.

## 4 DESCRIPTION DE L'ACTION

### 4.1 Objectif général, objectifs spécifiques, produits attendus et activités indicatives

**Objectif général** : contribuer à la **création de valeur ajoutée et d'emploi** en milieu rural au Burundi

**Objectif spécifique** : renforcement de l'entreprenariat rural au Burundi

Pour atteindre cet objectif, l'action soutiendra la structuration et le renforcement des capacités des entrepreneurs ruraux et les accompagnera vers une logique de marché. Le développement de l'économie verte sera promu et l'approche basée sur le droit sera intégrée dans la mise en œuvre de l'action depuis son démarrage. Cela permettra de prendre en compte les groupes les plus vulnérables et leurs exigences.<sup>20</sup>

**Les produits attendus** sont :

**R 1: TECHNIQUE** – les **aspects techniques de la production, transformation et commercialisation des produits agricoles** des filières sélectionnées sont améliorés, en promouvant le développement d'une économie verte circulaire ;

**R 2: ENTREPRISE** – un **service complet de formation et accompagnement** pour l'autonomisation et le renforcement des capacités des entrepreneurs est développé ;

**R 3: FINANCES** – l'**accès au financement** pour les entreprises rurales est amélioré ;

**R 4: NUTRITION** – les niveaux de **connaissances et l'adoption de bonnes pratiques nutritionnelles** sont augmentés.

**Les activités indicatives** du projet :

**R 1. Mise au point d'un support technique sur la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles:**

- Identification des filières agricoles porteuses (pertinence de la chaîne de valeur quant aux critères économiques, sociaux et environnementaux : économie verte circulaire), connectées aux opportunités identifiées au niveau des centres d'incubateur d'entreprises ;
- Appui au développement de filières pour assurer une augmentation de la production qui puisse alimenter les filières: arbres fruitiers, maraîchage et petit élevage seront priorisés<sup>21</sup> (l'accès aux intrants agricoles, semences adaptées, fumures organiques, outils

---

<sup>20</sup> Une attention spécifique sera donnée aux entreprises gérées par des femmes, des groupes ethnique minoritaires et personnes avec un handicap).

<sup>21</sup> Les filières concernant les aliments de base bio-fortifiés (comme la patate douce à chair orange, mais aussi jaune, le manioc jaune, et les haricots riches en fer) peuvent également être explorées. N.B. Les possibilités de développement de ces filières doivent être basées sur des éléments factuels et des analyse

pour les petits producteurs agricoles; activités de transformation et de valorisation de produits agricoles, liaisons avec les marchés, greniers, etc.) ;

- Promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement pour assurer la durabilité de la production dans le moyen-long terme (agroécologie, agroforesterie, petite irrigation, etc.) ;
- Appui technique sur les questions relatives aux certifications internationales (bio, fair trade, etc.) et définition d'un cahier des charges pour accéder à ces marchés ;
- Appui technique aux entreprises impliquées dans la production, transformation et la commercialisation de produits agricoles (amélioration des équipements, renforcement des capacités de maintenance, mise en relation avec des intermédiaires pour l'accès aux pièces de rechange, etc.) avec une attention particulière pour les entreprises gérées par les femmes.

**R 2. Création de modules de formations/accompagnement pour renforcer les capacités entrepreneuriales** avec une logique de « start-up » pour des nouvelles entreprises et de « scaling-up » pour des entreprises déjà existantes<sup>22</sup>:

- Sélection des centres de formation agricole, des universités ou des centres de recherche nationaux en mesure de développer les modules de formation et des incubateurs d'entreprises ;
- Création d'un système de coaching en gestion financière et organisationnelle. Le programme visera d'abord à informer les TPE/ PME sur leurs obligations et droits par rapport à la législation et la fiscalité en vigueur. Un coaching inclusif, personnalisé et fourni sur mesure pour chaque TPE/ PME, aborde des aspects organisationnels et financiers tels que l'analyse de l'entreprise, l'élaboration/amélioration du plan d'entreprise, l'établissement de prévisions budgétaires, le développement d'outils de gestion financière et organisationnelle (opérationnelle, ressources humaines, tenue des instances légales), la politique de financement de l'organisation, la trésorerie, les stocks, l'analyse et le monitoring des risques ;
- Création d'un système de coaching en marketing: ce coaching inclusif, personnalisé et fourni sur mesure pour chaque PME individuelle, couvre toutes les étapes du marketing, telles que : l'analyse marketing interne et externe, la définition d'une stratégie, du groupe cible et du positionnement, la formulation du mix marketing, etc.

**R 3. Développement d'activités visant à faciliter l'accès aux finances pour les entrepreneurs ruraux**<sup>23</sup>:

- Éducation financière, renforcement des capacités, mise en relation de la demande et de l'offre de services financiers (pour favoriser des changements dans le comportement et la capacité d'agir tant au niveau des groupes ciblés, des IMF, des acteurs institutionnels et des projets et programmes de développement intervenant auprès des populations rurales) ;

---

socio-économiques solides (exemple d'activité: promotion de la production des farines céréales fortifiées comme le maïs ou le manioc) et de la commercialisation à prix abordable).

<sup>22</sup> Cf. note en bas de page n. 20

<sup>23</sup> Cf. note en bas de page n. 20



- Développement de produits financiers adaptés aux différentes catégories d'entrepreneurs ruraux :
  - o mettre à la disposition des mécanismes de facilitation d'accès au financement adaptés à la population dans des situations de vulnérabilité, tout en veillant à mettre en place les mesures pour éviter le surendettement<sup>24</sup> ;
  - o faciliter l'accès aux financements pour l'amélioration des moyens de production et assurer par conséquent une augmentation de la production agricole;
  - o faciliter l'accès aux services financiers pour les entreprises de petite taille et les nouvelles start-ups. Renforcement des capacités et suivi des dossiers pour l'obtention de prêts au niveau des institutions de microfinances ;
  - o faciliter l'accès aux services financiers pour les entreprises de taille moyenne. Renforcement des capacités et suivi des dossiers pour l'obtention de prêts au niveau des institutions financières.

**R 4.** Sensibilisation, informations et formations spécifiques sur les **connaissances et l'adoption de bonnes pratiques nutritionnelles**. Ces activités doivent être considérées comme transversales et complémentaires de tous les autres modules<sup>25</sup>:

- Renforcement des capacités : toutes les formations doivent intégrer les aspects « nutrition » (adaptées au public: enfants, hommes ou femmes) ;
- Amélioration de l'information/ analyse en lien avec la nutrition, besoins de formation au niveau individuel (par exemple inclusion de l'aspect nutrition dans le curriculum des vulgarisateurs agricoles, mamans/ papa lumières, etc.) ;
- Appui à des filières stratégiques qui peuvent inclure des étapes de transformation ou de conservation qui contribueront à diversifier l'alimentation et augmenter l'accès et la consommation d'aliments riches en nutriments notamment les aliments d'origine animale, des fruits et légumes, dans la mesure du possible des aliments de base bio-fortifiés (farines de maïs et/ou manioc fortifiées en micronutriments, etc.).

#### 4.2 Logique d'intervention

La stratégie du projet est d'agir de manière cohérente à divers niveaux, en ciblant des entrepreneurs hommes et femmes (individus, groupements, coopératives, très petites entreprises, PME, grandes entreprises) ruraux<sup>26</sup>. L'action se compose de **trois piliers principaux et d'un pilier transversal**.

Le **premier pilier** se focalise sur les aspects techniques (renforcement des aspects techniques de la production, de la transformation et de la commercialisation). Le **deuxième pilier** est centré sur l'entreprise avec un renforcement des toutes les capacités entrepreneuriales (coaching, incubateur d'entreprise, etc.) pour permettre aux groupes cibles de s'inscrire dans une logique commerciale pour leur activité. Le **troisième pilier** est fondé sur l'accès aux finances (facilitation de l'accès aux finances pour les entrepreneurs ruraux). Des produits financiers accessibles aux entrepreneurs hommes et femmes, basés sur des critères environnementaux et/ou sociaux, seront développés.

<sup>24</sup> Par exemple, le cash conditionnel: critères à définir (minimum de terre, préparation d'un business plan, participation à un système d'épargne et crédit, etc.)

<sup>25</sup> Elle sera développée en lien et complémentarité par rapport aux autres interventions résilience de l'UE (qui appliquent déjà le protocole du gouvernement pour la réduction de la malnutrition chronique).

<sup>26</sup> Cf. note en bas de page n. 20.

Ces trois piliers seront modulés en fonction de la taille et des besoins spécifiques estimés pour les entreprises sélectionnées (Voir Annexe 2).

D'autres approches développées au Burundi (notamment les « caisses de résilience » de la FAO ou l'approche centré sur l'autopromotion soutenu par l'ambassade des Pays-Bas) se basent sur ces mêmes piliers en mettant par contre plus l'accent sur la situation de vulnérabilité des ménages. Ce projet vise à accompagner les bénéficiaires dans une gestion de leurs moyens de production orientée vers la création de valeur ajoutée, en tenant en compte de l'équité entre les genres dans le développement des chaînes de valeur agricoles. C'est pour cette raison que l'entreprise est au centre du deuxième pilier.

Un **quatrième pilier transversal** concerne l'amélioration des pratiques nutritionnelles pour les populations bénéficiaires du programme ainsi que pour les bénéficiaires indirects. Des modules de formation (ou campagnes de sensibilisation) sur la nutrition seront intégrés à tous les échelons. Ainsi, une amélioration de l'état nutritionnel des personnes impliquées directement ou indirectement dans le projet sera assurée. Cette partie sera développée en appliquant la stratégie/méthodologie développée par le PRONIANUT (Programme national sur la nutrition du ministère de la santé) et en lien/ complémentarité avec tous les programmes « résilience » financés par l'Union européenne.

Il est envisagé un recours à la digitalisation dans la mesure où elle permettrait l'optimisation de l'utilisation des ressources et l'efficacité de l'action.

Les résultats du programme seront atteints par la mise en place d'une série de formations / accompagnement/ coaching pour les entreprises.<sup>27</sup> Des appels à candidature organisés en plusieurs lots (par rapport (a) au type d'entreprise : production, transformation, commercialisation, (b) à la taille de l'entreprise: TPE, PE, ME) seront organisés de manière inclusive, permettant à toutes les entreprises d'y participer sur un pied d'égalité et sur base de critères informés et transparents. Deux principales approches seront appliquées : 1. Start-up pour des individus ou groupements qui seront précisément dans la phase initiale de leur projet entrepreneurial, et 2. Scaling-up pour les entreprises déjà établies qui recherchent à améliorer leurs performances. Les entreprises sélectionnées devront répondre à certaines exigences concernant des standards environnementaux, sociaux et économiques.

À terme, le programme permettra de créer un guichet unique (physique et virtuel) SESA (Soutien à l'entrepreneuriat du secteur agricole) auquel toute entreprise pourra s'adresser pour recevoir les orientations nécessaires pour développer ses affaires et bénéficier de ces modules de formation.

Au-delà des appuis techniques plus spécifiques prévus dans le 1<sup>er</sup> pilier, il est important d'assurer la mise en relation des petits producteurs et des organisations de producteurs (OP) avec les IF (ou IMF, création d'Association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC) ou participation à des programmes de cash transferts conditionnel) pour leur permettre de financer leurs besoins en intrants ainsi que la commercialisation de leurs produits. L'accès au financement revêt également une importance cruciale pour soutenir le développement des entreprises pouvant agir comme agrégateurs et/ou transformateurs de la production en aval des chaînes de valeur. Cependant, cette dimension est souvent négligée dans la conception des projets et programmes d'appui au secteur agricole car elle concerne la sphère des services financiers, qui ne relève pas de la compétence directe des acteurs du développement rural.

---

<sup>27</sup> Voir Annexe II: Catégories d'entreprises bénéficiaires et paquets d'intervention.

Le programme se propose d'intervenir sur les principaux leviers identifiés, au travers d'activités d'accompagnement des TPE, PME et des organisations professionnelles de producteurs et/ou de commerçants opérant tout le long des filières, de la production au marché. Des grandes entreprises (GE) pourraient également bénéficier indirectement de l'appui du projet.

Cet accompagnement pourrait être individuel et/ou par grappe/cluster/consortium de TPE/PME, d'organisations professionnelles, à travers des actions de mise à niveau (processus de production, de modernisation et d'innovation au niveau des produits et des méthodes de gestion, organisation, ressources humaines, logistique, etc.), d'amélioration de la qualité et aussi de développement de marché.

La sélection des entreprises bénéficiaires se fera sur la base de critères sociaux (focus sur l'équilibre au niveau de l'inclusion des différents acteurs), économique (la répartition de la richesse doit être prise en compte) et environnementaux (respect de normes environnementales et promotion d'une économie verte circulaire).

Des actions de renforcement des organisations intermédiaires et des agences d'appui aux entreprises sont, également envisagées pour assurer de meilleurs services aux TPE/PME et organisations professionnelles des chaînes de valeur concernées, de manière à ce que ces dernières puissent mieux capitaliser sur les opportunités de l'intégration aux chaînes de valeur nationales ou transfrontalières.

Dans la mesure du possible, le programme pourra appuyer la mise en œuvre, au niveau national, des directives régionales en rapport avec la compétitivité économique (concurrence, industrialisation, qualité, investissement, etc.). Il s'agira également de veiller à ce que les intérêts des secteurs et/ou sous-secteurs cibles soient, effectivement, pris en compte dans la définition des politiques publiques et leur mise en œuvre, d'une part, que les mesures prises soient, effectivement, les moins contraignantes, pour assurer l'industrialisation et la fluidité des échanges commerciaux. À ce sujet, les chambres de commerce concernées, le ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage ainsi que le ministère du commerce et de l'industrie seront impliqués dans la mise en œuvre de l'action en particulier en ce qui concerne l'amélioration de l'environnement des affaires pour le développement de l'agro-business.

#### **4.3 Intégration des questions transversales**

L'aspect genre sera intégré dans l'action en particulier à travers des actions spécifiques pour promouvoir la participation et le rôle des femmes, ainsi que des jeunes, dans le développement des micros, petites et moyennes entreprises dans le secteur agricole. Une attention spécifique sera portée à la création d'emploi pour les femmes et les jeunes dans les zones rurales ainsi qu'au soutien à leurs capacités et activités entrepreneuriales. Leurs exigences respectives et les obstacles spécifiques pour s'assurer de l'impact positif de l'action sur leurs conditions de vie seront pris en compte en amont au projet par l'intermédiaire d'une analyse spécifique sur le genre.

Les femmes sont relativement moins présentes que les hommes dans certains maillons des chaînes de valeur agricoles et moins visibles dans la gestion des OP; elles occupent néanmoins une place importante dans la dynamique de l'économie rurale à travers la conduite d'activités génératrices de revenus (AGR) telles que le commerce, la petite transformation des produits agricoles, la culture maraîchère et les services divers. Par ailleurs, il a été largement analysé dans divers programmes de micro crédit que les revenus des femmes servent principalement à couvrir les besoins de base du ménage (sécurité alimentaire, éducation, santé, vêtements, etc.), ce qui constitue un motif supplémentaire pour appuyer le démarrage et l'expansion de leurs

AGR. Les IF doivent donc pouvoir offrir des produits s'adressant spécifiquement à la clientèle féminine économiquement active, notamment en intégrant les membres des AVEC/ VSLA (Village Savings and Loan Association) ayant démontré une capacité d'épargne et de gestion du crédit. La mise en œuvre de la présente action applique une approche fondée sur les droits en respectant dès le démarrage les principes de la transparence, la participation et la non-discrimination en particulier en ce qui concerne la collaboration avec les différents types d'entreprises et les autres parties prenantes (intermédiaires).

Pour leur part, les jeunes (deux tiers de la population burundaise a moins de 25 ans) se retrouvent les plus nombreux en situation de chômage et de sous-emploi, ce qui les fragilise en les exposant à toutes sortes de dérives et d'embrigadement en plus de constituer un important manque à gagner pour l'économie. Le secteur formel ne peut absorber à lui seul l'ensemble des nouvelles cohortes de jeunes arrivant sur le marché du travail, notamment dans les zones rurales. Ainsi, il devient nécessaire de mettre en place des actions favorisant l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

La dimension « environnement et changement climatique », sera également prise en compte de manière systématique, s'agissant d'une action qui vise à renforcer la durabilité de la production agricole et plus spécifiquement de ses filières. Les aspects productifs ainsi que la transformation des produits agricoles devront répondre à des standards de respect de normes environnementales. La dimension « adaptation au changement climatique » sera adressée par la promotion de la gestion et l'exploitation durables des ressources naturelles, conformément, entre autres, au cadre de Sendai pour la RRC (2015-2030) et à l'accord de Paris.

Le programme veillera en particulier à la promotion d'une économie verte circulaire. Des critères de respect des normes environnementales seront utilisés pour la sélection des entreprises bénéficiaires. Dans un pays lourdement affecté par le changement climatique (multiplication des catastrophes naturelles), il est essentiel de promouvoir le développement d'activités économiques durables d'un point de vue environnemental.

#### **4.4 Contribution à la réalisation des ODD**

La présente intervention s'inscrit dans le Programme 2030 de développement durable des Nations unies. Elle contribue principalement à la réalisation progressive des ODD n°2 Faim « zéro » et n° 8 Travail décent et croissance économique, tout en contribuant aussi à aux ODD n°1 Pas de pauvreté, n° 5 Égalité entre les sexes, n° 12 Consommation et production durables et n° 17 Partenariat pour la réalisation des objectifs à cause de l'implication directe du secteur privé dans le développement rural.

L'action vise d'abord la réduction de la faim (ODD n°2) à travers la promotion d'une croissance économique (ODD n°8) liée au secteur de l'agro-business. Cette croissance doit cependant être promue à travers le développement d'activités durables (ODD n° 12) de façon inclusive (réduction de la pauvreté – ODD n° 1) et dans le respect de l'égalité de genre (ODD n° 5). Pour arriver à remplir ces ambitieux objectifs, le partenariat entre secteur public et privé – avec le soutien des partenaires techniques et financiers – doit être solide et efficace (ODD n° 17).

## **5 MISE EN ŒUVRE**

### **5.1 Convention de financement**

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

## 5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés.

## 5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

Sans objet.

## 5.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et des procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE<sup>28</sup>.

### 5.4.1 Subventions: (gestion directe)

#### a) Objet de la ou des subventions

La mise en œuvre par cette entité concerne les activités de l'ensemble des résultats de la section 4.

#### b) Type de demandeurs visés

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, les subventions peuvent être octroyées sans appel à propositions à des ONG, Université et centres de recherche internationaux et nationaux.

#### c) Justification d'une subvention directe

Les subventions peuvent être octroyées sans appel à propositions sur base des critères suivants:

- Expertise technique spécifique dans au moins un des secteurs couverts par l'action: production, transformation et commercialisation de produits agricoles, agroalimentaires et de l'élevage; accompagnement du démarrage (start up) et mise à l'échelle (scaling up) d'entreprises rurales y inclus la gestion d'incubateurs d'entreprises, la microfinance et micro-assurance; la prévention et lutte contre la malnutrition chronique.
- Expérience pluriannuelle dans le pays et/ou dans la région dans au moins un des secteurs couverts par l'action.
- Expérience de travail avec les autorités centrales et/ou locales au Burundi.
- Expérience de travail avec les autres PTF présents au Burundi dans au moins un des secteurs couverts par l'action.

<sup>28</sup>

[www.sanctionsmap.eu](http://www.sanctionsmap.eu) Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à une procédure d'attribution de la subvention sans appel à propositions se justifie car le pays se trouve dans l'une des situations de crise visées à l'article 2, paragraphe 21, du règlement financier à la date de la décision de financement, la situation de crise pouvant justifier l'attribution directe de subventions pendant toute sa durée.

### 5.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et de services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

### 5.6 Budget indicatif

	<b>Contribution de l'UE (en EUR)</b>
<b>Objectif : renforcement de l'entrepreneuriat rural</b>	
Subventions (gestion directe) – voir section 5.4.1	17 000 000
<b>Évaluation (voir section 5.9), 5.10 – Audit (voir section 5.10) / Vérification des dépenses</b>	120 000
<b>Communication et visibilité (voir section 5.11)</b>	150 000
<b>Provision pour dépenses imprévues<sup>29</sup></b>	400 000
Totaux	17 670 000

### 5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Un Comité d'orientation rassemblant toutes les parties prenantes de l'action y inclus les représentants de l'UE, de l'Ordonnateur national, des ministères concernés et des partenaires de mise en œuvre sera établi. D'autres participants pourront être invités à participer. Ce comité se réunira au moins une fois par an pour assurer le suivi stratégique de l'action.

Un Comité technique impliquant les parties directement concernées par la mise en œuvre sera également organisé pour planifier et suivre les différentes activités et s'assurer de la coordination avec les différentes parties prenantes. Il se réunira au minimum trois fois par an.

<sup>29</sup> Il faut considérer que, pour les marchés pour lesquels aucune convention de financement n'est conclue, la provision pour les dépenses imprévues doit être couverte par des engagements individuels et juridiques pour le 31 décembre de l'année N+1.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution du budget et pour sauvegarder les intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux organes de gouvernance susmentionnés, mis en place pour régir la mise en œuvre de l'action.

### **5.8 Suivi de la performance et des résultats et rapports**

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (produits et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

Une enquête couvrant les dimensions sociales, économiques et environnementales établissant une ligne de base prenant en compte le genre pour cette action pourra être réalisée au début de la mise en œuvre des activités et reproduite après la fin du projet pour suivre les impacts du projet sur les données socioéconomiques et environnementales des zones ciblées. Le programme s'appuiera également sur les enquêtes nationales fournies par les institutions nationales (ministères, chambres de commerce, ISTEERU, Banque de la République du Burundi, etc.) et internationales (Banque mondiale, FMI, Nations unies, etc.) ouvrant dans les différents secteurs et sous-secteurs concernés.

Les indicateurs relatifs aux ODD et, le cas échéant, les indicateurs définis d'un commun accord, par exemple dans le document de vision conjointe, seront pris en considération.

Chaque rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

### **5.9 Évaluation**

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à des évaluations à mi-parcours et finale de la présente action ou de ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants commandés par la Commission. Une attention particulière sera portée sur l'impact en matière du genre et de droits humains. À cet égard des expertises dans ces domaines seront considérées dans la composition des équipes.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins de résolution des problèmes et d'apprentissage, en particulier en ce qui concerne l'efficacité des appuis déployés pour développer l'entreprenariat.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris pour la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait qu'il s'agit d'une action innovante : si les résultats s'avèrent probants elle pourrait être mise en avant et étendue dans le cadre de la prochaine période de programmation (post-Cotonou).

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins un mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus (au titre d'un contrat-cadre).

### **5.10 Audit**

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Il est prévu qu'un ou plusieurs marchés de services d'audit pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

### **5.11 Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations juridiques pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité, qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine.

Afin d'accroître la visibilité de l'UE et sa contribution à la présente action, la Commission peut signer ou conclure des communiqués et déclarations conjointes, dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution du budget et pour sauvegarder les intérêts financiers de l'Union.

En ce qui concerne les obligations juridiques en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités responsables. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base des exigences de communication et de visibilité applicables aux actions extérieures de l'Union européenne (ou de tout document ultérieur).

Il est prévu qu'un marché de services de communication et de visibilité pourra être conclu.

## **6 CONDITIONS PREALABLES**

S. O.



## APPENDICE 1 – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'intervention. Les activités, les produits attendus et les indicateurs associés sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'intervention, comme convenu entre les parties (la Commission européenne et le ou les partenaires chargé/s de la mise en œuvre).

	<b>Chaîne des résultats: principaux résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Sources des données</b>	<b>Hypothèses</b>
<b>Impact (objectif général)</b>	OO. Contribuer à la <b>création de valeur ajouté et emploi</b> en milieu rural au Burundi	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. % d'augmentation de la part du GDP</li> <li>2. Nombre d'emplois créés en milieu rural (désagrégés par sexe, âge et handicap)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. « Balance of Paiement – BOP » (Statistiques FMI)</li> <li>2. Enquête intégrée sur les conditions de vie des ménages au Burundi de 2019-2020 (EICVMB, 2019-2020) - ISTEERU</li> </ol>	Sans objet
<b>Effet(s) direct(s) [objectif(s) spécifique(s)]</b>	SO. <b>Renforcement de l'entreprenariat rural</b> au Burundi	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1. % des ménages ciblés ayant augmenté leur revenu et/ou capital (biens de consommation, bétail, épargne, etc.)</li> <li>1.2. % d'augmentation des transactions commerciales au sein du groupe cible (en nombre et valeur)</li> <li>1.3. % d'augmentation d'entreprises viables (désagrégé par sexe)</li> <li>1.4. Nombre d'emplois créés (désagrégés par sexe, âge et handicap)</li> <li>1.5. Nombre d'entrepreneurs ruraux satisfaits des services et appuis techniques mis en place (désagrégés par sexe, âge et handicap)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1. 2. Enquête intégrée sur les conditions de vie des ménages au Burundi de 2019-2020 (EICVMB, 2019-2020) - ISTEERU</li> <li>1.3. Comptes de résultat par branches d'activités – ISTEERU</li> <li>1.4. Enquête nationale agricole du Burundi – MINGARIE / . Enquête intégrée sur les conditions</li> </ol>	<p>Il n'y a pas des limitations pour la libre circulation des personnes et marchandises à l'intérieur du pays.</p> <p>Situation socioéconomique stable ou en voie d'amélioration</p>

			de vie des ménages au Burundi de 2019-2020 (EICVMB, 2019-2020) - ISTEERBU 1.5. Enquête nationale agricole du Burundi – MINGARIE – Enquêtes du projet	
<b>Produits</b>	O1.1. <b>TECHNIQUE - les aspects techniques de la production, transformation et commercialisation des produits agricoles</b> des filières sélectionnées sont améliorés	<p>1.1.1. % d'entrepreneurs ciblés ayant augmenté les rendements des principales cultures (ex: haricot, maïs, patate douce, manioc) (désagrégé par culture)</p> <p>1.1.2. % d'entrepreneurs ayant augmenté leurs capacités de transformation de produits agricoles (désagrégé par sexe)</p> <p>1.1.3. % d'entrepreneurs ayant augmenté la qualité de produits transformés (désagrégé par sexe)</p> <p>1.1.4. % d'entrepreneurs fournissant des services au niveau rural ayant augmenté le nombre de clients et/ou chiffre d'affaire (désagrégé par sexe)</p> <p>1.1.5. Nombre de micro, petit et moyen entreprises appliquant des pratiques de consommation et production durables (désagrégé par sexe)</p>	<p>1.1.1. Enquête nationale Agricole du Burundi – (MINGARIE) / IPC - FAOSTAT (FAO)</p> <p>1.1.2. Rapport annuel (Burundi) - COLEAP</p> <p>1.1.3. Rapport annuel (Burundi) - COLEAP</p> <p>1.1.4. Comptes de résultat par branches d'activités – ISTEERBU</p> <p>1.1.5. Rapport annuel (PNUD) – Enquête SMART (PAM)</p>	

	<p>O1.2.  <b>ENTREPRISE - un service complet de formation et accompagnement</b> pour l'autonomisation et le renforcement des capacités des entrepreneurs est développé</p>	<p>1.2.1. Statut du centre d'incubateur d'entreprise fonctionnel*</p> <p>1.2.2. Nombre d'entreprises qui ont participé au programme start-up / scaling-up SESA (désagrégé par sexe)</p> <p>1.2.3. Chiffre d'affaires (en BIF) des entreprises ayant participé au programme (désagrégés par sexe)</p>	<p>1.1.1. Rapport annuel (Chambre fédérale de commerce et de l'industrie du Burundi)</p> <p>1.2.2. Rapport annuel (Burundi) - COLEAP</p> <p>1.2.3. Comptes de résultat par branches d'activités – ISTEEBU / Enquêtes du projet</p>	
<b>Produits</b>	<p>O1.3.  <b>FINANCES</b> – les financements pour les entreprises rurales sont accessibles et fonctionnels</p>	<p>1.3.1. Nombre de clients des institutions de microfinance désagrégé par sexe<sup>30</sup></p> <p>1.3.2. Statut de la stratégie de collaboration entre les banques commerciale et les TPE-PME</p> <p>1.3.3. Nombre de TPE (Très Petites Entreprises) bénéficiant d'un programme de soutien (cash transfert conditionnel)</p> <p>1.3.4. % des entreprises bénéficiant d'un soutien ayant accompli toutes les étapes du processus</p> <p>1.3.5. Nombre de PME (Petites et Moyennes Entreprises) bénéficiant d'un programme intégré de soutien (cash transferts conditionnel) et d'accès au crédit (IMF)</p> <p>1.3.6. % de ces entreprises (90%) qui accomplissent toutes les étapes du processus</p>	<p>1.3.1. Revue économique – état financier (Banque de la République du Burundi)</p> <p>1.3.2. Revue économique – état financier – rapport annuel (Banque de la République du Burundi)</p> <p>1.3.3. Comptes de résultat par branches d'activités – ISTEEBU / Enquêtes du projet</p>	

<sup>30</sup>

Particulièrement pour les TPE-PME, une attention particulière sera portée aux éventuels systèmes d'assurance pour le remboursement du crédit.

			<p>1.3.4. Enquêtes du projet</p> <p>1.3.5. Base de données et enquête sur l'entreprenariat de la Banque mondiale</p> <p>1.3.6. Enquêtes du projet</p>	
	<p>O1.4.  <b>NUTRITION</b> - les niveaux de <b>connaissances et l'adoption de bonnes pratiques nutritionnelles</b> sont augmentés</p>	<p>1.4.1. % de la population (nationale, locale) atteinte par les campagnes de nutrition</p> <p>1.4.2. Diversité alimentaire minimale chez les enfants et les femmes (DAM-F)</p> <p>1.4.3. Diversité alimentaire minimale chez les enfants de 6 à 23 mois</p> <p>1.4.4. Nombre de femmes qui allaitent et connaissent les pratiques de nutrition infantile</p> <p>1.4.5 FIES (Food Insecurity Experience Scale)</p>	<p>1.4.1. Rapport annuel PRONIANUT / Enquête démographique et de santé – ISTEERBU</p> <p>1.4.2. Enquête DAM-F (FAO / UNICEF / PAM)</p> <p>1.4.3. Enquête DAM-F (FAO / UNICEF / PAM) – Enquête SMART (PAM)</p> <p>1.4.4. Enquête démographique et de santé – ISTEERBU</p> <p>1.4.5. FIES (FAO)</p>	

## Appendice 2: estimation des activités spécifiques pour chaque entreprise bénéficiaire

MODULES	Ciblage principal	Pilier 1 TECHNIQUE	Pilier 2 ENTREPRISE	Pilier 3 FINANCES	Pilier 4 NUTRITION
<i>Module 1</i>	Très petites et petites entreprises <sup>31</sup> (TPE –PE) rurales	- appui à la <b>production</b> - gestion après récolte - renforcement des capacités de <b>transformation</b> - accès aux <b>marchés locaux</b>	- accès à la formation professionnelle, aux métiers et apprentissage - accès aux services de développement des entreprises (type <i>incubateurs</i> ) - promotion d'une culture entrepreneuriale - accès aux technologies et innovations - promotion des pratiques de consommation et production durables	- système pour le cash <b>transfert conditionnel</b> ( <i>payement basé sur la performance</i> ) - <i>VSLA</i> - information sur l'accès aux finances pour la population vulnérable	Modules de formation concernant les bonnes pratiques nutritionnelles (pour toute entreprise impliquée)
<i>Module 2</i>	Petites et moyennes entreprises rurales (PME)	- formation spécifiques sur les <b>filières porteuses</b> - accès aux marchés locaux et <b>nationaux</b>	- services d'appui conseil (mentorat) en vue d'augmenter la productivité et la création d'emplois - accès à la formation professionnelle, y compris une application et un portail client interactif. - promotion d'une culture entrepreneuriale - accès aux technologies et innovations - promotion des pratiques de consommation et production durables	- mettre en place un mécanisme de financement pour des PME à travers des institutions de <b>microfinance</b> - accompagnement pour l'obtention de prêts au niveau des <b>institutions financières</b>	
<i>Module 3</i>	Entreprises de grande taille (GE)	- création des <b>formations pour les producteurs</b>	- préparation des projets durables et financièrement viable - dialogue avec des institutions financières - création des formations pour les producteurs - promotion des pratiques de consommation et production durables	- mécanismes de <b>réduction de risques</b> (accès aux assurances) pour les producteurs	

<sup>31</sup> Tout statut confondu (individuelle, collectives, coopératives,).